Communiqué de presse

Centre Communal d'Action Sociale de Marseille

Canicule et fortes chaleurs : informer, prévenir et accompagner les séniors fragiles et isolés

29-06-2023

Dans le cadre de la politique de prévention des effets de la canicule sur les personnes âgées mise en oeuvre par la Ville de Marseille, le CCAS met en place chaque année en période estivale une cellule de veille en complément de celle assurée toute l'année.
Ainsi, le CCAS poursuit sa démarche de vigilance et de prévention accrue en direction des Marseillaises et des Marseillais les plus fragiles. **Une expertise et une efficacité qui montrent aujourd'hui toute la pertinence et la nécessité de cette action.**

1 Renforcer la vigilance pendant les fortes chaleurs de l'été

Face aux fortes chaleurs, plusieurs actions sont mises en place pour prévenir et lutter contre les conséquences sanitaires et/ou sociales éventuelles.
Une cellule veille sociale sous forme de plateau téléphonique est mise en place dès le 1er Juin. Elle est effectuée dans un premier temps, par une équipe de professionnels du CCAS.
Puis elle est renforcée par de jeunes opérateurs de prévention, spécialement recrutés en juillet et en août, pour intervenir dans le cadre de ce dispositif.

2 Mobiliser les partenaires le plus largement possible

Le CCAS pilote cette opération de prévention en s'appuyant sur l'expertise d'un **vaste réseau de partenaires** participant au repérage des personnes âgées vulnérables. Ces partenaires, pour qui la cause des seniors a toujours été prioritaire, **s'associent et mutualisent leurs compétences**.

La collaboration sur le dispositif concerne la Ville de Marseille notamment les services municipaux de la Santé Publique, du Samu Social municipal, « Allô Mairie », l'Agence Régionale de Santé (ARS), les Pôles Infos seniors de Marseille, les réseaux gérontologiques de santé, les associations de bénévoles ACLAP et les Petits Frères des Pauvres, mais aussi l'ensemble des acteurs de terrain et les services sociaux de proximité...

Les caisses de retraite elles aussi occupent une place essentielle dans le dispositif, compte tenu de leur engagement technique pour le repérage des publics « cibles » parmi leurs ressortissants.

3 Le dispositif de Veille sociale s'articule autour de :

▷ **Communications téléphoniques pour sensibiliser les personnes aux préconisations à suivre en cas de fortes chaleurs**. Veille téléphonique hebdomadaire qui permet, en créant les conditions d'un suivi régulier, de garder un contact avec les personnes les plus fragilisées et de proposer si nécessaire les services les plus adaptés aux besoins.
▷ **Visites à domicile pour évaluer les situations et prévenir l'isolement** avec orientation vers les services du CCAS et les associations de bénévoles (ACLAP et Petits Frères des Pauvres) si besoin. Distribution d'un kit canicule (casquettes, brumisateurs, éventails...) remis lors de la visite à domicile.
▷ **Proposition d'inscription au Registre Nominatif**, outil structurant de repérage des personnes fragilisées.
▷ **une vigilance favorisant la création et le maintien du lien social.**

En fonction des interventions sociales effectuées, le CCAS :

▷ **Évalue et diagnostique au plan social les besoins individuels** grâce au travail des travailleurs sociaux. Ces professionnels confirmés interviennent pour assurer une action sociale auprès de la personne âgée en difficulté.

▷ **Traite et suit les situations** avec la mobilisation des services du CCAS et de l'ensemble des partenaires du territoire.

4 Sensibiliser le public aux services favorisant l'autonomie

Les opérateurs de prévention sensibilisent les personnes âgées à l'ensemble des offres de services de maintien à domicile disponibles sur le territoire marseillais.

En 2022, près de 8.000 personnes ont été contactées grâce au dispositif de veille sociale pendant les mois de juillet et août.

Sans oublier…

Les 4 résidences autonomie du CCAS, *les « Massiliennes »* bénéficient d'un **espace climatisé pour accueillir en cas de fortes chaleurs les seniors fragilisés**. Des conseils pratiques y sont aussi dispensés. Les « Massiliennes » proposent également des hébergements temporaires aux seniors pour cette période.

Les Services de Maintien à Domicile regroupés sous l'appellation Domi'Services restent mobilisés pour pallier l'arriver d'une éventuelle canicule.

Plus que jamais, le CCAS se mobilise aux côtés de la Ville de Marseille pour lutter contre la précarité et la fragilité des publics seniors.

Audrey GARINO, Vice-Présidente du CCAS et Adjointe au Maire en charge des Affaires Sociales, de la Solidarité, de la Lutte contre la Pauvreté et de l'Egalité des Droits fera une présentation du dispositif CCAS lors d'un point presse :

Jeudi 6 juillet à 11 heures
Hôtel de Ville
Salle des Mariages

Les principaux partenaires du CCAS :

allô mairie marseille 3013 gratuit — AG2R LA MONDIALE — les petits frères des Pauvres

www.ccas-marseille.fr — page CCAS de Marseille — CCAS de Marseille @CentreCommunal — CCAS de Marseille

Contact presse : *Philippe EL HAIK : 04.86.94.47.63 - p.elhaik@ccas-marseille.fr*
Magali POLI : 04.86.94.47.61 - m.poli@ccas-marseille.fr
www.ccas-marseille.fr